

Délibération n° 2022-44

OBJET : VOTE DES TAUX 2022 - FISCALITÉ DIRECTE

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	44
Présents et représentés	:	64
Votants	:	64

Le mercredi 16 février 2022, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 février 2022, s'est réuni à 19h03, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau

Madame Hélène BACH	Commune de Massy
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Claude PONS	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Madame Irène BESOMBES
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Olivier BOUCHE	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Madame Caroline LAVARENNE	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Francisque VIGOUROUX	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard GLEIZE
Madame Sarah JAUBERT	a donné pouvoir à	Madame Délila M'HENNI
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	a donné pouvoir à	Monsieur Lodovico CASSINARI
Madame Sandrine GELOT	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane DELAGNEAU
Madame Alexia PERRIN	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard XAVIER

Madame Michèle FRERET	a donné pouvoir à	Madame Hélène BACH
Madame Hawa NIANG	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Monsieur Pierre OLLIER	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Hakim SOLTANI
Monsieur Franck ROUGEAU	a donné pouvoir à	Madame Caroline CAILLEAU
Madame Shirley LEGRAND	a donné pouvoir à	Monsieur Gilles CORDIER
Madame Delphine PERSON	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre COSTI
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Monsieur Victor DA SILVA	a donné pouvoir à	Madame Nathalie PLUMAIL
Madame Françoise FERNANDES	a donné pouvoir à	Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER
Monsieur Florian GALLANT	a donné pouvoir à	Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

DELEGUES ABSENTS

Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Secrétaire de séance : Françoise MARHUENDA

OBJET : VOTE DES TAUX 2022 - FISCALITÉ DIRECTE

Le Conseil Communautaire,
sur rapport de Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER .

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1638-0 bis du Code général des impôts,

VU la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011 et la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 prévoyant la possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale de mettre en œuvre une procédure de lissage du taux additionnel de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ou de cotisation foncière des entreprises (CFE),

VU l'article 34 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 ouvrant aux établissements publics de coopération intercommunale la possibilité de fixer librement, dans la limite de douze ans, la durée de la période de réduction des écarts de taux applicable en cas de fusion d'établissements publics de coopération intercommunale,

VU la délibération n°2016-176 du Conseil communautaire du 6 avril 2016 mettant en place l'harmonisation fiscale sur son territoire en appliquant les taux moyens pondérés avec un lissage des taux sur la durée maximale de 12 ans à chaque fois que c'est possible,

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°4 « Finances, Ressources Humaines et Politiques contractuelles » du 9 février 2022,

AVOIR EN AVOIR DELIBERE,

1- DECIDE de maintenir les taux 2021 pour l'année 2022, à savoir :

- a. la Cotisation foncière des entreprises (CFE) à 23,47 %,
- b. la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) à 0,42 %,
- c. la Taxe foncière sur les propriétés foncières non bâties (TFNB) à 3,13 %.

2- DECIDE de continuer d'appliquer les intégrations fiscales progressives sur une durée de 12 ans :

- a. du taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

Délibération n° 2022-44

- b. de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour les territoires de l'ex Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) et de l'ex Communauté d'agglomération Europ'Essonne (CAEE).

Fait et délibéré le mercredi 16 février 2022

Extrait conforme à l'original

G d h
Le Président,
Maire de Palaiseau



Grégoire de LASTEYRIE

ADOPTÉE par (64 VOIX)

64 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M. Olivier BOUCHE , M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Catherine LANSIART , Mme Caroline LAVARENNE , Mme Florence NOIROT , Mme Lucie SELLEM , Mme Nathalie FRANCESETTI , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Lodovico CASSINARI , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Françoise MARHUENDA , Mme Délila M'HENNI , M. Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Catherine GAILLARD , Mme Sandrine GELOT , Mme Alexia PERRIN , M. Bernard XAVIER , Mme Hélène BACH , Mme Caroline CAILLEAU , M. Vincent DELAHAYE , Mme Michèle FRERET , M. Mustapha MARROUCHI , Mme Hawa NIANG , M. Pierre OLLIER , Mme Elisabeth PHILIPPEAU , M. Franck ROUGEAU , M. Nicolas SAMSOEN , M. Hakim SOLTANI , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Claude PONS , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M. Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Véronique LEDOUX , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. Vincent HULIN , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Guillaume VALOIS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220216 - lnc 139712 - DE
Date AR Préfecture : 21/02/2022

- Affichée / Publiée le :

18 FEV. 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr